

Mise à jour des ressources pour les prestations Pouce et Puce 2021

<i>Coordonnées obligatoires</i>	<i>Représentant 1</i>	<i>Représentant 2</i>
Nom et prénom		
Date et lieu de naissance		
Adresse		
Téléphone portable		
Mail		

ATTENTION

En l'absence de mise à jour de vos ressources dans les délais impartis,
le tarif maximum vous sera appliqué dès le 4 janvier 2021.

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e)

certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette déclaration sont exacts.

Je m'engage à signaler à la régie centrale ou dans l'une des mairies de quartier tout changement intervenant dans ma situation familiale ou professionnelle.

J'opte pour les choix suivants (cochez la ou les options choisi(e)s) :

- ☐ Accepter le prélèvement automatique pour le règlement des factures mensuelles (joindre un RIB sous forme IBAN BIC)
- ☐ Adhérer à la facture en ligne
- ☐ Recevoir par SMS un rappel de facture à payer

Le

Signature obligatoire (des deux représentants s'il y a lieu) :

Pour l'administration

Imprimé déposé le à
et réceptionné par

Pièces à fournir

Attention : documents indispensables pour la facture

Pour les Villeneuvois

- Photocopie de votre ou vos avis d'impôt 2020 sur les revenus 2019
- Attestation de paiement de la CAF
- Photocopie d'un justificatif de domicile récent (loyer, énergie)

En cas de modification récente de votre situation (professionnelle ou/et familiale) Joindre en plus les photocopies :

- 1° En cas de cessation d'activité : la dernière attestation de paiement (montant net) de Pôle Emploi.
- 2° En cas de reprise d'activité : les trois dernières fiches de paie.
- 3° En cas de naissance : livret de famille ou acte de naissance.
- 4° En cas de séparation : l'attestation de l'avocat ou le jugement de divorce (la page de garde et la page concernant la garde des enfants) et le calendrier de garde alternée (téléchargeable dans votre espace personnel).

Pour les non Villeneuvois

Avec lien familial sur la Ville

Conditions :

Grands-parents, tante ou oncle habitant la Ville et se chargeant de la conduite et/ou de la reprise du ou des enfants.

Pièces à fournir :

- Mêmes documents que les Villeneuvois et
- Photocopie du livret de famille justifiant le lien de parenté.
- Photocopie du justificatif de domicile du responsable familial accueillant l'enfant.

Sans lien

- Un justificatif de domicile
- Il n'est pas nécessaire de fournir les justificatifs de ressources.
- Fournir un RIB sous forme IBAN Bic (pour prélèvement automatique)

Avec lien professionnel sur la Ville

Conditions :

Lieu de travail à Villeneuve d'Ascq

Pièces à fournir :

- Mêmes documents que les Villeneuvois.
- et
- Attestation de l'employeur précisant vos nom, prénom, affectation du lieu de travail.